



BUDGET 2008-2009
COMMUNIQUÉ N° 4

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01 + HEBDOS

BUDGET 2008-2009

ÉPAULER NOS FAMILLES ET LEURS ENFANTS

Québec, le 13 mars 2008 – Le *Budget 2008-2009*, déposé aujourd'hui à l'Assemblée nationale par la ministre des Finances, ministre des Services gouvernementaux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, M^{me} Monique Jérôme-Forget, présente un ensemble de mesures afin de soutenir encore davantage les familles.

La famille a toujours été au cœur des préoccupations et de l'action de notre gouvernement. Nous avons, notamment :

- rapatrié du gouvernement fédéral et mis sur pied le Régime québécois d'assurance parentale, le programme le plus généreux au Canada;
- atteint notre objectif de 200 000 places en garderies à contribution réduite;
- mis en place le Soutien aux enfants jusqu'à l'âge de 18 ans;
- réduit les impôts de toutes les familles.

Le gouvernement consacre aujourd'hui plus de 5 milliards de dollars par année pour le soutien aux familles. Le *Budget 2008-2009* présente de nouvelles mesures de soutien aux familles.

Services et frais de garde

Le présent budget prévoit l'amélioration des services de garde par :

- la création de 20 000 places additionnelles en service de garde sur cinq ans, ce qui portera à 220 000 le nombre de places dans le réseau des garderies subventionnées;
- une bonification importante du crédit d'impôt pour frais de garde. Ainsi, le coût des services de garde sera le même, que l'on ait recours à une garderie subventionnée ou à une garderie privée non subventionnée, jusqu'à un revenu familial de 80 000 dollars.

Aide aux enfants en milieu vulnérable

Au cours des dernières années, le gouvernement a posé plusieurs gestes afin d'améliorer la réussite scolaire. Il a notamment consacré plus de 140 millions de dollars à l'embauche de plus de 2 600 professionnels afin d'accompagner les enfants en difficulté d'apprentissage dans leur parcours scolaire. Aujourd'hui, le gouvernement va plus loin en annonçant :

- la création d'un fonds de 400 millions de dollars sur 10 ans, en partenariat avec la famille Chagnon, afin de favoriser le développement des enfants de 0 à 5 ans vivant en milieu vulnérable.

« Ce fonds financera des initiatives visant à favoriser le développement global des enfants afin de mieux les préparer à la scolarisation. Je tiens à rendre hommage et à saluer la grande contribution à la société québécoise et l'implication sociale de Lucie et André Chagnon et de leurs enfants », a souligné la ministre des Finances.

Aide à la procréation assistée et à l'adoption

Afin d'aider davantage les personnes qui désirent devenir parents, le taux des crédits d'impôt remboursables pour le traitement de l'infertilité et pour frais d'adoption sera porté de 30 % à 50 %. Cette bonification permettra aux personnes qui ont recours à l'un des deux principaux traitements de l'infertilité, soit l'insémination artificielle et la fécondation *in vitro*, de bénéficier d'une aide fiscale pouvant atteindre 10 000 \$ par année. Pour celles qui ont recours à l'adoption, une aide fiscale d'un montant maximal de 10 000 \$ par enfant adopté leur sera accordée.

« Ce budget témoigne encore une fois de l'importance que revêt la famille pour notre gouvernement. Nos gestes ont porté fruit. Aujourd'hui, nous connaissons une forte hausse des naissances au Québec. Mais nous devons poursuivre sur cet élan. Ce budget fait encore beaucoup plus pour épauler les familles », a conclu la ministre Jérôme-Forget.

- 30 -

Source : Catherine Poulin
Attachée de presse
Cabinet de la ministre des Finances,
des Services gouvernementaux,
responsable de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor
418 643-5270
514 873-5363
www.finances.gouv.qc.ca